

dernières discussions, comme interlocuteur l'Association des communes fribourgeoises par son président ou une délégation de son comité puisque là un travail intense a été réalisé. Cette problématique est connue. Si nous commençons à nouveau avec nouvelle voie, cela signifiera qu'on veut dévier en corner pour ne pas trouver de solutions.

Concernant l'urgence, je ne vais pas me prononcer, c'est à vous qu'il appartient de vous prononcer sur l'urgence ou non. Je considère, pour ma part, que vous acceptiez ou non l'urgence, que l'urgence existe et qu'on ne peut pas indéfiniment essayer de discuter avec les uns et les autres. Je suis d'avis de privilégier la voie de mettre à l'enquête à un moment donné des endroits. On sait très bien qu'il y aura des levées de boucliers, comme l'a relevé le président de l'Association des communes fribourgeoises, là peut-être qu'il faudra entrer en matière pour une indemnité; je dis bien «peut-être»! Mais je précise encore une fois que l'Etat a toujours voulu assumer ses responsabilités dans ce domaine. A cet effet, dans la réponse que nous avons donnée à la motion urgente des députés Louis Duc/Michel Losey & consorts, nous l'avons écrit: «L'Etat s'est toujours déclaré prêt à prendre en charge le financement de la construction et l'entretien de telles places».

Par ces quelques paroles, vous avez constaté qu'il y a une volonté mais aussi il y eu un débat serein où chacun d'entre vous s'est déclaré prêt à nous aider à trouver des solutions.

– Au vote, l'urgence de ce mandat est acceptée par 95 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourquet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz

(FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 95.

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). Total: 4.

S'est abstenu:

Ackermann (SC, PDC/CVP). Total: 1.

Rapport N° 59 sur le postulat N° 299.05 Gilles Schorderet/Hans-Rudolf Beyeler (construction d'un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve)¹

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Il y a deux ans et demi, notre ex-collègue Hans Rudolf Beyeler et moi-même avons déposé un postulat. Celui-ci avait pour but d'étudier l'opportunité de construire un bâtiment administratif de conception en bois. Cela aurait été un exemple et une vitrine du savoir-faire fribourgeois en la matière. Ensuite, nous pensions qu'il eût été intéressant de réunir certains services de l'agriculture et des forêts, voire de l'environnement sous le même toit. Là, on aurait pu créer des synergies. On avait même proposé un endroit: Grangeneuve, haut lieu des professions de la nature!

Le 17 mars 2006, le Grand Conseil a soutenu cette proposition par 86 voix sans opposition et 2 absentions. Vous avez donc obligé le Conseil d'Etat, vous Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à réaliser une étude et à nous présenter un rapport sur le sujet. Aujourd'hui, plus de deux ans se sont écoulés, nous sommes en possession de ce rapport. Que nous apprend-il ce rapport? Sur les deux premières pages, le Conseil d'Etat nous vante les mérites du bois dans la construction: le bois, source de confort, d'ambiance, son aspect phonique, l'aspect positif du bois sur le bilan CO₂, etc. Toutes ces informations, vous pouvez en prendre connaissance sur le site Internet de l'Union suisse en faveur du bois (LIGNUM) et le Conseil d'Etat reconnaît et cite ses sources. On n'a pas besoin de deux ans pour trouver l'adresse! Ensuite, sur la dernière page – puisque le rapport ne contient que trois pages – c'est presque du copié-collé avec la réponse que le Conseil d'Etat avait donnée au postulat le 21 février 2006. Je dis bien «presque» parce qu'il y a quelque évolution.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat cite maintenant en exemple les futures constructions en bois du canton de Fribourg: CO de la Broye et salle de sports de Châtel-St-Denis. On attend pour voir! Puis, le Conseil d'Etat a adopté, en novembre 2006, des directives sur l'utilisation du bois dans les constructions publiques mais ces directives ne sont que l'application de la loi sur les forêts et les catastrophes naturelles, qui date de mars 1999. Il a fallu attendre sept ans, la création et la pression du Club du bois et des forêts et de ses 37 députés pour que le Conseil d'Etat mette enfin l'article 63

¹ Texte du rapport pp. 685ss.

en application. Ensuite, l'on nous dit qu'il n'est pas prouvé scientifiquement que de réunir sous le même toit plusieurs services administratifs soit une bonne solution. Mais j'aimerais quand même vous rappeler que depuis notre proposition de novembre 2005, le Service de l'agriculture, celui des améliorations foncières et l'Office cantonal du crédit agricole ont fusionné au 1^{er} mars 2007 – reprenez bien la date! – et ont déménagé dans de nouveaux locaux, mais pas à Grangeneuve et cela pas de traces dans la réponse du Conseil d'Etat du printemps 2006. Le Conseil d'Etat nous parle de sa politique immobilière, qu'il entend diminuer les surfaces louées par l'Etat et mieux utiliser des locaux dont il est propriétaire. Il nous dresse la liste des bâtiments qui doivent retrouver une affectation mais le Service de l'agriculture se trouve aujourd'hui à Givisiez dans des locaux loués à l'entreprise Michelin. On nous dit que le Service des bâtiments va lancer une enquête pour connaître les locaux disponibles et les besoins de ces services. Mais cela faisait déjà partie de la réponse en 2006! Je vous lis un bout de la phrase: «*Une étude menée par le Service des bâtiments est actuellement en cours afin de trouver les meilleures adéquations entre les besoins et exigences des services et le potentiel actuel des bâtiments*». Et on nous dit aujourd'hui qu'on va entamer une enquête!... Qu'est-ce que le Conseil d'Etat veut nous faire avaler comme couleuvre? Quelle est donc sa politique immobilière? Quelle est sa volonté de privilégier le bois dans la construction publique? Nous ne voulons pas de «blablaba» mais du concret, des réponses que nous, député-e-s, aurions été en droit d'attendre de ce rapport!

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, j'espère que comme moi vous n'êtes pas satisfaits de ce rapport. J'espère que le Conseil d'Etat comprendra la volonté du Grand Conseil de mieux utiliser l'une de nos seules matières premières renouvelables. Si mon homonyme, Edgar Schorderet, a posé mardi une question sur les réserves de gravier dans le canton, moi je peux vous fournir les réserves de bois dans nos forêts fribourgeoises. C'est 20 millions de mètres cubes sur pied et l'on peut en exploiter 350 000 mètres cubes par année sans que la réserve ne diminue car le bois pousse même quand vous dormez! Il est clair que l'on ne va pas construire pour construire et, surtout, on ne va pas tout construire en bois. Quand on me dit qu'on ne peut pas privilégier une matière par rapport à une autre, je me dis que pour l'instant on ne privilégie que les autres matières!

Je vais quand même finir sur une note positive. Je me réjouis de constater que lors d'un prochain concours d'architecture, le Conseil d'Etat proposera d'utiliser le bois afin de construire un bâtiment phare. Soyons optimistes mais soyons aussi vigilants! Je remercie quand même la personne qui a dû rédiger ce rapport. Je sais que cela n'a pas été facile. Je pense qu'elle avait les fesses entre deux chaises, que j'espère en bois!

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Dans son rapport sur le postulat Schorderet/Beyeler et dans le domaine de la construction en général, le Conseil d'Etat manie mieux la langue de bois qu'il n'utilise le matériau! Pourtant, il semble bien le connaître! Trois colonnes sur six vantent les qualités techniques du bois, cette source de confort, ses avantages phoniques, ses effets positifs

sur le bilan du gaz carbonique, son importance dans le cadre du développement durable et même sa forte résistance au feu!

Il aura fallu deux ans et demi, comme l'a relevé le postulant, pour rédiger ce rapport. Nous constatons, avec le Conseil d'Etat, que le postulat tombe comme la grêle après la moisson et ce délai n'est pas innocent! La décentralisation à Grangeneuve a été remise en question entre-temps. Les services de l'Etat qui devaient y prendre place ont été entre-temps relogés à Givisiez et le recyclage des bâtiments cantonaux a pris la priorité sur les nouvelles constructions.

Aussi, je n'ai trouvé finalement et positivement que la ferme détermination du Service des bâtiments à recommander le bois lors d'un prochain concours d'architectes. Gageons que cet engagement sera tenu! Le groupe démocrate-chrétien en tout cas se montrera vigilant. Il prend acte, sans enthousiasme, de ce rapport.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. Nous relevons aussi l'importance du bois dans la construction de bâtiments d'utilité publique ou privée; bois, source de confort, comme il a été dit, l'importance du bois dans le cadre du développement durable, etc. Malgré les atouts et les éloges du bois dans la construction de bâtiments, le Conseil d'Etat souhaite poursuivre sa politique immobilière basée sur la réaffectation de bâtiments, propriétés de l'Etat, et sur l'acquisition de bâtiments dont il est locataire. Nous partageons cette politique de mettre en priorité l'utilisation et la transformation des bâtiments existants.

Avec cette remarque, nous prenons acte de ce rapport.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Staatsrat für den Bericht zum Postulat Schorderet/Beyeler.

Grundsätzlich können dank dem Rohstoff Holz, welcher in grossen Mengen in unserer Region vorhanden ist, verschiedene Ziele erreicht werden, welche wir unterstützen. Wir denken an die Kohlendioxid-Bilanz; die Sicherung von lokalen Arbeitsplätzen im Forst und in der Verarbeitung dieses Rohstoffes; die Verkürzung der Transportwege; die nachhaltige Entwicklung; die Einsparung von Energie; die Erhöhung der Unabhängigkeit von Erdöl- und Stromlieferanten.

Deshalb bedauern wir es, dass im Bericht des Staatsrates noch kein konkretes Projekt vorgeschlagen wird. Wenigstens macht der Staatsrat in den Schlussfolgerungen eine Absichtserklärung bezüglich eines möglichen zukünftigen Projektes. Unsere Fraktion hofft, dass diese Erklärung nicht «toter Buchstabe» bleiben wird. Allenfalls muss der Grossrat bei einem Neubauprojekt den Staatsrat an sein Versprechen erinnern.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste prend acte du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de nos collègues Gilles Schorderet et Hans Rudolf Beyeler avec les remarques suivantes.

Il faut évidemment encourager l'utilisation du bois dans toutes les constructions publiques à venir. Ses qualités constructives et écologiques ne sont plus à

prouver, qui plus est pour un canton grand producteur de celui-ci.

Dans le cadre d'une éventuelle décentralisation, il nous semble également que le site de Grangeneuve n'est pas le plus opportun pour y construire un site administratif cantonal. Avant de pouvoir définir un tel site, il faudra d'abord redéfinir les structures territoriales de notre canton. Pour l'instant, notre groupe soutient la politique immobilière du Conseil d'Etat qui favorise la réaffectation de bâtiments dont le canton est déjà propriétaire ou alors l'acquisition d'autres dont il est locataire. Si, toutefois, l'étude que mène actuellement la DAEC et dont les conclusions sont attendues pour 2009, allait démontrer un besoin de nouveaux bâtiments pour l'Administration cantonale, le groupe socialiste demanderait non seulement qu'un tel bâtiment soit réalisé en bois, mais également sur le principe des bâtiments passifs. Notre canton a récemment inauguré le premier bâtiment administratif privé de Suisse basé sur ce concept. Il pourrait également réaliser le premier bâtiment administratif public et ainsi, clairement affirmer sa volonté d'appliquer la notion de développement durable inscrite dans notre Constitution.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus avec des remarques, que je pensais plus pointues d'après ce que m'avait annoncé un des motionnaires ou postulants! Je prends acte des remarques et critiques sur ce rapport. En ce qui concerne le retard, j'accepte volontiers les critiques. J'en prends note et ne mettrai pas sur le dos de mes services ce retard, mais je pense que l'essentiel est d'avoir une réponse. Comme l'a laissé entendre M. le Député Jacques Vial, c'était peut-être volontaire, mais je vous démontrerai que cela ne l'était pas du tout!

Par contre, s'agissant des autres critiques, j'aimerais rappeler quelques éléments. En effet, le postulat était basé sur la construction en bois pour un bâtiment administratif à Grangeneuve. Je rappelle ce qui était écrit, de présenter un rapport sur l'opportunité de construire un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve, cela afin d'y loger le Service des forêts et de la faune, le Service de l'agriculture, voire le Service de l'environnement. A cet effet, le Conseil d'Etat l'affirme clairement dans le rapport, il ne souhaite pas créer un îlot administratif à Grangeneuve, d'une part. D'ailleurs, M. le Député Rime l'a signalé tout à l'heure qu'il ne le souhaitait pas non plus. Je crois que l'ensemble des députés qui se sont exprimés l'ont compris, ce n'était pas nécessairement une solution. D'autre part, vous avez pu le constater, dans le plan financier et le programme de législation, qu'il n'est prévu à nulle part un montant pour un investissement d'un bâtiment administratif pendant cette législature. De plus, ce serait ce document-là qu'on aurait traité l'année dernière. Si mes souvenirs sont bons, je l'ai vérifié dans le Bulletin officiel, aucun député n'est intervenu à ce sujet. Par conséquent, le Conseil d'Etat ne peut en aucun cas donner une autre réponse. C'est une question de cohérence! Lorsque M. le Député Jacques Vial nous dit que c'était volontaire, on démontre par ce retard aussi qu'il y a cohérence entre le plan

financier et le programme de législation. C'est une question d'honnêteté et de cohérence!

Je vous rappelle les différents investissements prévus au plan financier. Je ne vais pas tous les citer mais principalement pour la formation, nous avons Gambach qui va démarrer prochainement – enfin, je suis certain que le peuple dira «oui». Il y a d'autres investissements qui sont prévus. Ce que je peux dire des éléments ou des constructions, même s'ils ne sont pas énormes, c'est qu'ils seront certainement en bois puisqu'au plan financier, il y a une ferme qui est prévue à Grangeneuve. Je considère personnellement qu'elle doit être réalisée en bois. Nous verrons le moment venu!

D'autre part, au plan financier, il est prévu – c'est à l'enquête actuellement – des dépôts pour les cantonniers. J'ai aussi demandé à mes services qu'ils soient réalisés en bois.

De plus, je rappelle qu'une halle à sel, à Chénens, a été réalisée en bois. Ce dépôt a fait couler beaucoup d'encre puisque l'entreprise adjudicataire – vous connaissez la situation du marché public – est une entreprise extérieure au canton qui a emporté le marché.

Voici encore quelques considérations. Pour réussir avec le bois, il faut deux éléments indispensables: tout d'abord, il faut avoir la volonté – pas seulement de demander une variante bois – mais la volonté de faire une conception bois au départ parce que, autrement, à coup sûr, cela ne va pas se réaliser. Dans ce domaine-là, je vous parle un peu d'expériences vécues comme président d'organisation ou d'association, où nous avons à chaque fois construit avec des charpentes en bois. Vous avez pu le constater et vous le savez que j'ai cette volonté, mais on ne peut pas tout faire en bois, parce qu'on aura aussi ceux qui défendent le métal ou le béton. A un moment donné, il faut laisser une certaine liberté. Par contre – et là, j'insiste là-dessus – si on veut réussir avec le bois, il faut aussi qu'il y ait la volonté de la part des ingénieurs et des architectes. Je pense que là, dans ce domaine, ce ne sont pas les défenseurs du bois qui vont me contredire, il y a du retard. Nous constatons une amélioration, mais il y a eu beaucoup de retard dans ce domaine.

Pour terminer, lorsque M. le Député Schorderet cite les réserves du bois, nous en sommes conscients. Moi, quand je vois l'évolution du bois, je me dis que dans quelques années, il va nous manquer du bois parce que le vent est donné, soit pour la construction, soit pour les chauffages. A un certain moment, on se dira qu'il faut retenir un peu le bois parce qu'on n'en aura pas suffisamment!

C'est avec ces quelques considérations et conscient de la problématique que je vous demande de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.